



Je suis agriculteur

Ou

Je suis indépendant hors  
secteur agricole

Je loue des terrains

Utilisé(e)(s) pour mon  
activité professionnelle?

RC au Code  
1105/2105

Je suis agriculteur

Ou

Je suis indépendant hors  
secteur agricole

Je loue des bâtiments

Utilisé(e)(s) pour mon  
activité professionnelle?

RC au Code  
1105/2105

Je suis propriétaire d'un gîte

En revenus privés

RC au Code  
1106/2106

Part des revenus  
mobiliers 1156/2156

Je suis un propriétaire particulier

Je loue des terrains

RC au Code  
1107/2107

RC au Code  
1108/2108

RC au Code  
1112/2112

Loyers au Code  
1113/2113

Je suis un propriétaire particulier

Je loue des bâtiments

RC au Code  
1106/2106

RC au Code  
1108/2108

RC au Code  
1109/2109

Loyers au Code  
1110/2110

**N'hésitez pas à prendre contact avec votre comptable pour compléter les codes ad-hocs de votre déclaration fiscale, il est la personne la plus qualifiée pour compléter votre déclaration correctement**

## A. REVENUS BELGES

NON INDEXE

1. Immeubles utilisés pour votre profession :	RC	1105-59	2105-29
2. Bâtiments non donnés en location, donnés en location à des personnes physiques qui ne les affectent pas à l'exercice de leur profession ou donnés en location à des personnes morales autres que des sociétés, en vue de les mettre à disposition de personnes physiques exclusivement à des fins d'habitation :	RC	1106-58	2106-28
3. Terrains, matériel et outillage non donnés en location ou donnés en location à des personnes physiques qui ne les affectent pas à l'exercice de leur profession :	RC	1107-57	2107-27
4. Immeubles donnés en location conformément à la législation sur le bail à ferme, à des fins agricoles ou horticoles :	RC	1108-56	2108-26
5. Immeubles donnés en location dans des circonstances autres que celles visées aux n°s 2 à 4 ci-avant :			
a) bâtiments :	RC	1109-55	2109-25
Loyer brut		1110-54	2110-24
b) terrains :	RC	1112-52	2112-22
Loyer brut		1113-51	2113-21
c) matériel et outillage :	RC	1115-49	2115-19
Loyer brut		1116-48	2116-18
6. Sommes obtenues à l'occasion de la constitution ou de la cession d'un droit d'emphytéose, de superficie ou d'un droit immobilier similaire :		1114-50	2114-20